

Sangatte, un toit pour des fantômes

Peut-on accueillir humainement des gens que l'on souhaite voir partir ?

Le centre de Sangatte (Pas-de-Calais) est un de ces goulets d'étranglement où des réfugiés désireux de migrer en Europe sont victimes de la politique de l'autruche des États membres.

La France les loge dans un vaste hangar, en attendant qu'ils traversent la Manche...

tout en déployant des forces de police pour les en empêcher. Sangatte, placé sous les feux de l'actualité, pourrait fermer. Mais qui héritera alors de ses fantômes ?

Il est des noms qui deviennent, bien malgré eux parfois, des symboles. Sangatte, de même que Ceuta ou Melilla, de même qu'Oujda ou Tamanrasset, sont des lieux qui donnent tout leur sens à l'expression "forteresse Europe". Dans ces lieux-là, les faillites de la forteresse sont manifestes. La petite commune de Sangatte n'aurait pas acquis la célébrité qui est la sienne aujourd'hui si elle n'était devenue un de ces points d'où s'observe un phénomène qui prend ses racines bien au-delà de son territoire : dans le désordre du monde entier, d'une part, d'où viennent les personnes qui transitent à Sangatte ; et dans des décisions politiques au niveau national et au niveau de l'Union européenne, d'autre part.

L'histoire qui a conduit à faire de Sangatte ce lieu symbole débute en fait à Calais, dont Sangatte n'est distante que d'une dizaine de kilomètres. Calais est la ville du continent la plus proche des côtes anglaises, et donc un pôle de trafic intense. Sur la mer, vont et viennent toutes sortes de bateaux (un toutes les vingt secondes), dont les ferries, qui transportent voitures et camions. Dans le tunnel construit sous la Manche, circulent voitures, cars et camions, et par le rail, des trains de voyageurs, ainsi que le Shuttle, une navette qui sert au transport de véhicules automobiles. L'énorme activité de transports en tous genres concentrée ici offre donc de multiples voies d'accès à qui veut gagner l'Angleterre. Le site de Calais et celui, voisin, de Fréthun, ont vu apparaître, dès la deuxième moitié des années quatre-vingt, quelques dizaines d'abord, puis quelques centaines de migrants, tentant de se faufiler dans le train, d'embarquer clandestinement à bord d'un bateau, de se dissimuler sous la bâche d'un camion.

Au fil des ans, les nationalités en quête d'un passage à travers la Manche ont varié⁽¹⁾. Elles sont un décalque de la carte des conflits, des guerres civiles, des massacres, des dictatures, des discriminations

par **Violaine Carrère**,
membre du Groupe
d'information et
de soutien des immigrés
(Gisti)

1)- Les informations
fournies ici, sur l'histoire
de "l'avant-Sangatte"
comme sur le centre depuis
son ouverture, proviennent
de contacts pris dans
le cadre d'une mission
inter-associative
à l'automne 2000, ainsi que
de visites et de témoignages
recueillis par la suite.
On trouvera des détails
supplémentaires sur le site
du Gisti : www.gisti.org.



de minorités nationales des quinze dernières années. D'abord, en 1986-87, il y a eu surtout quelques Pakistanais, et des Vietnamiens. Après 1990 et la chute du mur de Berlin, sont venus des Polonais, qui en principe n'avaient pas à produire de visas mais dont beaucoup ont pourtant été refoulés d'Angleterre. Des ressortissants de tous les autres pays de l'Est de l'Europe les ont suivis, en même temps que des Tamouls du Sri Lanka. À la fin de 1998, Calais a vu affluer, comme d'autres régions de France, des Kosovars, d'abord de jeunes hommes seuls, puis des familles entières. Ensuite sont arrivés des Irakiens, des Iraniens, pour la plupart kurdes, des Kurdes de Turquie également, des Albanais, puis des Afghans. En dehors de ces nationalités fortement représentées, on a vu des migrants venus d'Afrique, du Maghreb comme d'Afrique noire (Rwandais, Angolais, Somaliens...), de Chine et de toute la péninsule indienne.

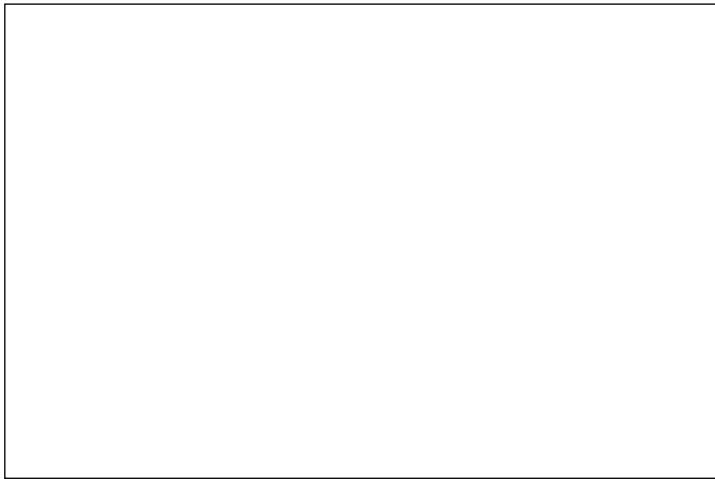
Les premières années, très peu de gens se sont intéressés au phénomène. Seule une petite association locale, La Belle étoile, qui s'était créée en 1994 dans le silence des médias comme du secteur associatif, a tenté de faire connaître la situation et a entrepris d'organiser des secours d'urgence à destination des étrangers tentant de passer ou refoulés. Ce n'est que lorsqu'une quarantaine de Roms, partis de République tchèque et eux aussi refoulés par la Grande-Bretagne, se sont installés près de l'entrée du tunnel, en décembre 1997, que plusieurs militants associatifs ont constitué, avec La Belle étoile, un collectif de soutien à ces migrants qui n'avaient ni lieu où dormir, ni aide d'aucune sorte.

Un hangar au milieu de nulle part

L'hiver suivant, des étrangers, principalement kosovars, ayant été contraints de chercher refuge contre le froid dans le terminal des ferries, les associations du collectif, auxquelles s'était jointe Emmaüs, ont réclamé de plus en plus vivement la création d'une structure d'hébergement. La préfecture a accordé un temps qu'un entrepôt soit ouvert pour l'accueil de nuit de ces migrants, avant de le fermer brusquement. Les "réfugiés", comme on les appelle dans la région, ont alors campé dans un parc de la ville de Calais, qui s'est bien sûr progressivement transformé en bidonville. La presse a commencé à s'intéresser à la situation. Une députée européenne du groupe des Verts s'est associée au mouvement d'alerte des pouvoirs publics, et les pressions locales, des manifestations, un appel de l'abbé Pierre, ont finalement abouti, après plusieurs péripéties, à la décision d'ouvrir le centre de Sangatte. La direction de la Population et des Migrations (DPM) du ministère des Affaires sociales a dégagé un budget pour le projet, et a confié à la Croix-Rouge française la gestion du centre, inauguré le 24 septembre 1999.


“Sangatte”, c’est un hangar, immense, de métal vert bouteille et gris sombre, qui à l’origine avait servi d’abri aux matériels de forage du tunnel sous la Manche. Il est situé en arrière de la ligne des maisons qui bordent la côte, et semble posé au milieu de nulle part, son imposant volume planté dans le décor un peu sauvage de l’arrière-pays d’une station balnéaire. Pénétrer à l’intérieur de ce hangar est une expérience saisissante : la lumière du jour y est faible, les sons résonnent, la hauteur du toit est impressionnante, de même que les 25 000 m² de superficie. Sur cette surface bétonnée ont été construits plusieurs abris ou équipements de taille plus humaine. Le long de la paroi de gauche se trouvent des cabines de douche, des toilettes, un local pour laver le linge avec quelques machines, et une infirmerie. À droite de l’entrée, en mezzanine, sont situés les bureaux de la direction et du personnel. Une large part du reste de la surface est occupée

© Olivier Jobard.



Août 2001.
Kavous, journaliste iranien, saute dans un train en marche après une nuit d’attente dans un fossé. Arrivé en Grande-Bretagne, il demandera le statut de réfugié politique.

par les abris pour “les réfugiés” : des préfabriqués de chantier en acier, type Algeco, et des tentes, vert militaire. Les baraquements de métal sont en principe plutôt réservés aux familles, les tentes, équipées de lits de camp, aux hommes seuls. La capacité totale du hangar pourrait permettre d’accueillir 5 000 personnes. Selon les semaines, les effectifs varient, puisque au fur et à mesure que certains réussissent à passer en Angleterre, d’autres les remplacent ; actuellement, le centre abrite en général un peu plus d’un millier de personnes, avec des pointes autour de 1 800. On ne relève pas l’identité des personnes accueillies, qui sont simplement enregistrées, à leur arrivée, sous un numéro et le nom qu’elles veulent bien donner. Le personnel embauché par la Croix-Rouge comprend un peu moins d’une cinquantaine de salariés, dont des infirmières à temps partiel, et quatre “emplois-jeunes” chargés de l’aide juridique. Les médecins qui viennent donner des consultations sont, eux, bénévoles.

 *C'est au long de périples
qui durent des mois que se dessine
l'itinéraire de la migration.*
*L'arrivée à Sangatte est bien souvent
l'échouage d'une population que divers États
de l'Union européenne n'ont pas voulu voir.*

La vie dans le camp est rythmée par les repas, servis dans le fond du hangar, et pour lesquels les étrangers hébergés commencent à former une file d'attente plus d'une heure avant le service, car la distribution est longue, et par le moment du départ vers Calais, à la nuit tombante, pour ceux qui vont tenter leur chance ce soir-là. On attend aussi pour les douches, pour laver son linge, pour se faire soigner à l'infirmerie. On attend, car il n'y a rien d'autre à faire. Pour les enfants, quelques jeux ont été installés par les associations locales, dont des permanents viennent quelques heures chaque jour visiter les migrants hébergés. Les adultes errent dans les espaces laissés libres dans le hangar, beaucoup restent allongés sous les abris, pour tuer l'ennui ou se reposer des fatigues de la nuit passée sur le port de Calais et sur les lieux d'embarquement. Difficile de se reposer vraiment dans le camp, où le bruit est permanent, et où aucune intimité n'est possible.

Silence sur le droit à l'asile en France

La durée moyenne de séjour à Sangatte n'a cessé de s'allonger depuis la création du camp. À la fin de 1999 elle était d'une semaine, elle est peu à peu passée à deux puis trois semaines, pour dépasser aujourd'hui un mois, effet direct de l'attitude des pouvoirs publics. Décrypter à Sangatte l'action des forces de police, des autorités locales mais aussi nationales, permet de saisir l'impasse dans laquelle se trouvent les politiques en matière d'asile, en France et en Europe. Que se passe-t-il en effet pour les étrangers accueillis ? Quel est leur statut juridique ? Si localement on les appelle "réfugiés", aucun bien sûr n'est réfugié statutaire. Une infime proportion des migrants qui arrivent à Sangatte demande l'asile en France. Le directeur du camp, Michel Derr, le dit et le répète : ils veulent aller en Angleterre.

Cette conviction, largement fondée par ailleurs, fait que l'on néglige de les informer vraiment sur le droit d'asile en France : les renseignements sur le sujet ne sont donnés, de l'aveu même du directeur, qu'"à la demande". Autrement dit, il faut déjà savoir qu'on pourrait avoir droit à l'asile en France pour obtenir de l'information sur la procédure à suivre. Il y a quelques mois, l'Organisation internationale des migrations (OIM) tenait une permanence dans le camp, et s'attachait à démontrer aux étrangers hébergés que tenter de passer en Angleterre était une aventure pleine de risques, que l'accueil outre-Manche ne serait pas forcément très ouvert, que l'Angleterre connaissait racisme et discriminations. Les procédures pour y obtenir le statut de réfugié étaient cependant expliquées, tandis que consigne avait été donnée par le ministère de l'Intérieur de ne pas délivrer d'information

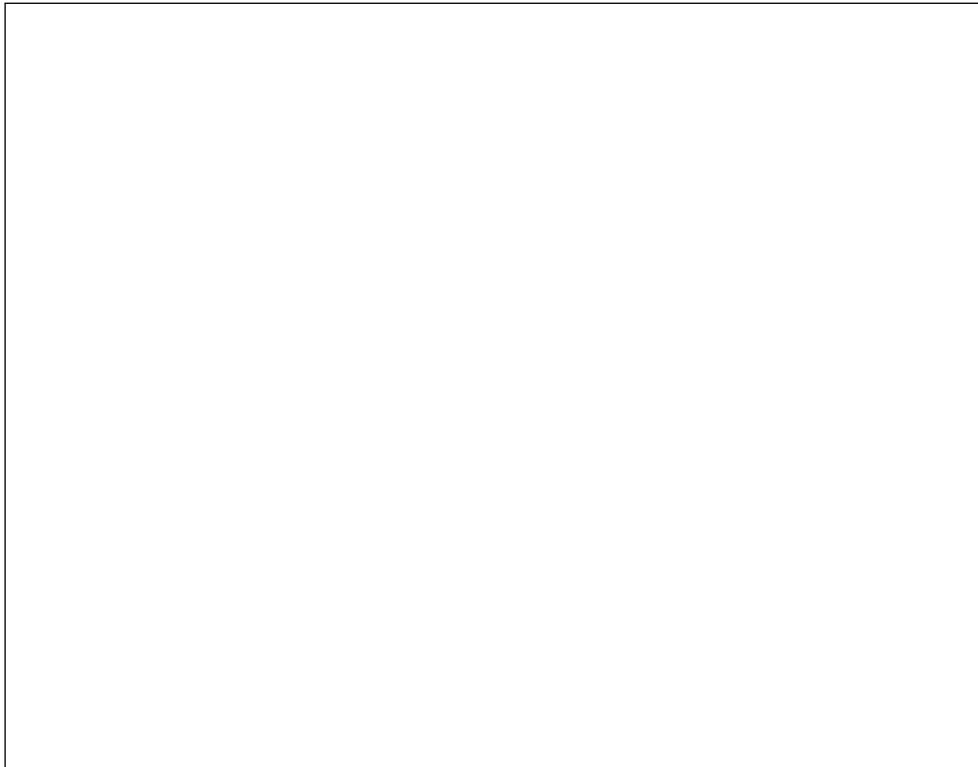
sur les procédures en France ! Plus récemment, les CRS à l'entrée du camp ont interdit de séjour la camionnette à partir de laquelle des militants associatifs distribuaient des documents d'information traduits en plusieurs langues sur l'asile en France.

Il y a là de quoi s'interroger : du point de vue de l'État français, si les personnes hébergées à Sangatte ne sont pas demandeuses d'asile, ou si on estime qu'elles ne sont pas fondées à le demander, les textes voudraient que ces personnes, dès lors en situation de séjour irrégulier sur le territoire français, soient refoulées hors de France. Or, si les interpellations sont nombreuses, certains seulement des étrangers qui arrivent dans la région se retrouvent placés dans le centre de rétention de la ville proche de Coquelles avant d'être reconduits à la frontière. L'éloignement n'est pas le sort réservé au plus grand nombre, et ceux qui sont hébergés à Sangatte y sont souvent amenés par la police elle-même. Il semblerait que le parquet organise la répression du séjour irrégulier essentiellement selon des critères de nationalité : le procureur, appliquant en cela l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme⁽²⁾, se refuse à renvoyer des ressortissants de certains pays, par exemple des Irakiens ou des Afghans. C'est en partie la raison pour laquelle la grande majorité des étrangers présents à Sangatte aujourd'hui sont des Afghans et des Kurdes. Or, il se trouve qu'en 2001, 76,4 % des Afghans et 46,8 % des Irakiens qui ont demandé l'asile en France l'ont obtenu : ne pas informer les Afghans ou les Irakiens dans le camp de Sangatte sur ces taux, tout à fait hors du commun dans les statistiques de l'asile en France, c'est manifester clairement la volonté d'éviter que trop d'entre eux ne se prévalent de ce droit.

2)- La Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH) stipule que "nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants". La jurisprudence française a largement suivi l'esprit de cet article, qui offre un complément à la Convention de Genève de 1951 sur les réfugiés.

Les demandeurs d'asile moins mal lotis en Grande-Bretagne

Lorsqu'ils ont fait l'objet d'une procédure judiciaire et qu'ils ont été laissés libres à l'issue de celle-ci, les étrangers sont informés de leur droit à demander l'asile. Mais d'une part tous ne sont pas remis à la justice par les forces de police, qui en conduisent directement beaucoup au centre de Sangatte, et d'autre part tous ne souhaitent effectivement pas demander l'asile en France. Plusieurs motifs concourent à ce dédain pour les possibilités de reconnaissance du droit d'asile en France, et à ce qui se présente à première vue comme un attrait singulier – quasiment vexant ! – pour l'Angleterre. Parmi ces motifs, il y a les conditions de vie offertes aux demandeurs d'asile en France : pénurie de places dans les centres d'hébergement spécialisés, absence de droit au travail, faiblesse des ressources consenties et longueur de la procédure avant la notification d'une réponse. En regard de ces conditions, celles que procure la Grande-Bretagne sont de fait



© Olivier Jobard

“Sangatte”, c’est un immense hangar. Sur cette surface bétonnée ont été construits plusieurs abris ou équipements à taille humaine. Ici, le long de la paroi de gauche, se trouvent des cabines de douche, des toilettes, un local pour laver le linge.

un peu meilleures, dans tous les domaines : hébergement, allocation versée, formation linguistique, etc. Le travail illégal serait, par ailleurs, plus facile à trouver en Angleterre qu’en France, et il y a là un motif certain d’attrait.

Cependant, l’Angleterre est loin de pouvoir être présentée comme un eldorado pour les demandeurs d’asile, qui par exemple ne peuvent y choisir le lieu de leur habitat, même lorsqu’ils connaissent des proches qu’ils voudraient rejoindre, et qui sont souvent victimes d’attitudes xénophobes de la part d’employeurs ou de particuliers, comme de ce côté-ci de la Manche. Quant aux taux d’admission au statut de réfugié, ils ne sont pas très différents de ceux que l’on observe en France, et nombreux sont les étrangers refoulés ou dont la demande est rejetée. Pourtant, les raisons qui amènent tant de migrants à souhaiter se rendre en Grande-Bretagne ne résident probablement pas, ou pas uniquement, dans l’ignorance où ils seraient de ce qui les y attend. Certains veulent surtout retrouver des compatriotes, parents ou non. D’autres préfèrent aller dans un pays dont ils parlent la langue. D’autres encore seraient tentés par la perspective de préparer, à partir de l’Angleterre, un départ pour le Canada. Car pour certains, l’Angleterre est leur ultime chance en Europe, au bout du continent, après qu’ils aient parfois tenté en vain de trouver une terre d’accueil dans tous les pays qu’ils ont traversés. Småin Laacher, un

sociologue qui vient d'achever un travail d'enquête sur les itinéraires des étrangers qui passent par le camp de Sangatte, explique que la destination, au départ du pays d'origine, n'est pas déterminée de façon précise : c'est tout au long de périples qui durent souvent des mois, avec ou sans passeurs, que se dessine finalement l'itinéraire de la migration³⁾. L'arrivée à Calais-Sangatte est donc bien souvent l'échouage d'une population que divers États de l'Union européenne n'ont pas voulu voir.

Depuis septembre 1997, la Convention de Dublin, venant compléter le dispositif mis en place par celle de Schengen, est entrée en vigueur. Elle a été élaborée avec deux objectifs : fixer les critères en vertu desquels est déterminé l'État de l'Union européenne qui doit examiner une demande d'asile, d'une part, et d'autre part interdire à un demandeur d'asile rejeté par un premier État membre de l'Union de s'adresser à un autre. Du coup, l'enjeu, tel qu'on peut l'observer dans les pratiques des différents États européens, semble être devenu de ne surtout pas être le premier pays auquel s'adresse un demandeur d'asile. Or la géographie européenne ne place pas tous les États en position égale dans ce grand jeu : certains sont limitrophes de pays source d'immigration, ou ne sont séparés de pays dits "à fort risque migratoire" que par un bras de mer facile à franchir. De même, l'histoire de chacun des États les rend plus ou moins attractifs pour les ressortissants de telle ou telle contrée, qui souhaitent rejoindre des proches, une communauté constituée. Chaque État compose donc avec l'ensemble de ces données. Au final, les migrants en quête d'asile se voient "renvoyés comme des patates chaudes" d'un pays à l'autre.

3)- L'idée exposée ici provient d'une communication orale. Le rapport de Smaïn Laacher, rédigé à l'issue de sa mission commandée par le directeur du centre de Sangatte, n'a pas encore été rendu public à l'heure où ces lignes sont écrites.

Tous finissent par traverser la Manche

La Grande-Bretagne est signataire de la Convention de Dublin, mais pas de celle de Schengen. Son caractère insulaire lui donne les moyens de surveiller elle-même assez efficacement ses frontières. Aussi choisit-elle de garder toute sa souveraineté en matière de contrôle des migrations. Conformément au dispositif mis en place par la Convention de Dublin, elle a mis en vigueur une procédure de réadmission. Les étrangers entrés en Grande-Bretagne peuvent cependant solliciter le statut de réfugié, même s'ils ont séjourné dans un autre pays de l'Union. Vis-à-vis de la France, l'Angleterre exerce des pressions pour obtenir de celle-ci le contrôle policier le plus strict possible. Des accords de coopération policière et judiciaire ont été signés par les deux États, au moment de l'ouverture du tunnel sous la Manche, dans un protocole, dit "protocole de Sangatte", modifié en 2001 pour aller dans le sens, voulu par la Grande-Bretagne, d'un plus grand durcissement de l'attitude de la France contre les migrants illégaux. L'objectif, du point de vue britannique, serait bien

sûr d'obliger la France à examiner les demandes d'asile des migrants qui transitent à Sangatte. Mais, on l'a vu, la France préfère ne pas entendre qu'ils demandent l'asile, et s'accommode très bien de la véritable ou prétendue attractivité supérieure de l'Angleterre...

Voilà pourquoi la police aux frontières exerce des contrôles qui n'ont cessé de se renforcer au fil des dernières années, pour faire mine de satisfaire les exigences britanniques, tout en sachant très bien que les étrangers parviennent tous à passer outre-Manche. Car c'est un fait, ils finissent tous par passer : sans doute à raison de 500 ou 600 par semaine actuellement, et en tout autour de 80 000 depuis le début du phénomène. Simplement, les tentatives de passage sont de plus en plus aléatoires, et il faut s'y reprendre à plusieurs fois avant d'aboutir. Traverser est également devenu de plus en plus dangereux ; une dizaine de personnes ont perdu la vie dans l'aventure, une a eu une jambe amputée. Par ailleurs, les contrôles accrus (à l'entrée du tunnel, le long des voies ferrées, dans les trains eux-mêmes, l'usage de détecteurs de présence humaine au dioxyde de carbone dans les véhicules, etc.) rendent maintenant incontournable le recours à des passeurs.

Si dans les débuts les candidats au passage en Angleterre pouvaient, seuls, essayer de se glisser dans l'un des moyens de transport existants, c'est bien plus difficile aujourd'hui, et cette situation a ouvert un véritable marché aux passeurs de toutes sortes. Les États se rendent donc responsables de la constitution des filières et réseaux qu'ils prétendent combattre, et placent les demandeurs d'asile dans les filets de ceux qui voient là une source de profits abondants.

Au cours des derniers mois, l'ambiance générale autour de Sangatte et dans le camp lui-même n'a cessé de se détériorer. La police britannique est de plus en plus présente dans la zone, et de plus en plus active. Des bagarres éclatent fréquemment, nées de la tension d'une attente de plus en plus longue, de conflits entre passeurs, ou entre des passeurs et leurs "clients". À plusieurs reprises, des groupes de quelques dizaines de personnes se sont constitués, pour tenter de passer "en force". Les accidents augmentent aussi sur le trajet de Sangatte à Calais, ainsi que les agressions de la part des habitants de la région, dont on peut comprendre qu'ils s'exaspèrent de voir la situation perdurer, sans perspective de remède et dans l'hypocrisie générale.

Peu à peu, le centre prend des allures de lieu d'enfermement

Dans l'enceinte du camp de Sangatte, depuis peu entouré de grilles, les CRS, qui auparavant se contentaient de surveiller de loin les allées et venues, se sont mis à pénétrer fréquemment, non seulement dans le hangar, mais aussi dans les abris des "réfugiés", y procédant à des fouilles. Dans les lieux d'embarquement et le long des voies ferrées, les

chiens sont lâchés pour faire la chasse aux clandestins ; tous les matins, les infirmiers soignent les morsures infligées la nuit aux personnes hébergées. Les personnels qui travaillent dans le camp, qui n'ont pas toujours tous été des modèles de douceur et de compassion, sont de plus en plus contraints d'endosser le rôle de gardiens. Ainsi, ils passent au détecteur à métaux les entrants, à l'unique porte du hangar, aujourd'hui entrebâillée alors qu'elle était autrefois largement ouverte. Les entrées et sorties des étrangers, jusqu'ici libres, sont de plus en plus contrôlées : à certains on refuse l'admission, d'autres sont punis et laissés quelques heures à l'extérieur. Les visites des militants associatifs, jusqu'à présent libres, font l'objet de restrictions. La presse n'est plus autorisée à pénétrer dans le camp et à faire son travail.

Dès la création du centre, les moyens avaient été délibérément limités, afin de ne pas le rendre, selon les dires mêmes du directeur, trop attrayant, et provoquer "un appel d'air". Il s'agissait de mettre à l'abri, de ne pas laisser une population en grande précarité subir les rigueurs du froid, de la pluie, du manque de soins et de nourriture : de l'humanitaire pur. Aujourd'hui, à Sangatte, les limites de l'humanitaire ne sont-elles pas atteintes ? Peut-on d'ailleurs conjuguer longtemps gestion humanitaire et policière sans nuire à l'une, ou à l'autre ? Accueillir une population qu'on voudrait surtout voir disparaître est de toute évidence, en dépit de la bonne volonté et des efforts des acteurs de l'accueil, une mission impossible.

Ainsi, de même qu'est flou le statut juridique des personnes hébergées – ni demandeurs d'asile, ni réfugiés, ni personnes en situation de séjour irrégulier – de même le statut juridique du camp n'a jamais été défini. Ce n'est ni un centre de rétention, ni un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile (Cada), ni un centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), ni non plus une prison... Or les grilles, les détecteurs à métaux, la présence policière, les fouilles, la presse interdite de séjour, tout fait de plus en plus penser à un lieu d'enfermement.

Que cherche-t-on à contenir à Sangatte ?

De plus en plus, on entend dire des "réfugiés" de Sangatte, de même que des demandeurs d'asile en général, qu'ils ne sont pas de "vrais" demandeurs d'asile, mais des immigrés économiques. Cette insinuation, parfois ouvertement énoncée⁴⁾, vise bien sûr à légitimer la répression exercée à l'encontre des étrangers à Sangatte, comme l'ensemble des politiques de rejet des demandeurs d'asile, sans voir que l'asile reste aujourd'hui pour beaucoup l'unique voie d'accès à la riche Europe. La question que posent en fait les migrants qui arrivent à

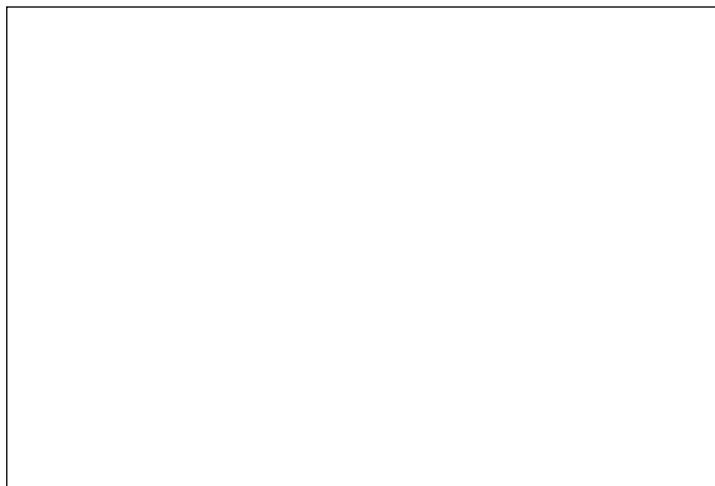
Au regard du désordre de la planète, les quelques milliers de personnes qui passent à Sangatte sont une goutte d'eau. Or ils sont représentés comme un flux insupportable et menaçant.

4)- Voir à ce sujet l'article de Jean-Pierre Lafon, "Dériver du droit d'asile : état des lieux", publié dans *L'Express* du 10 janvier 2002.

Calais-Sangatte est bien celle du droit des personnes à fuir des situations invivables, politiquement ou économiquement, la plupart du temps les deux à la fois. Au regard du désordre de la planète, les quelques milliers de personnes qui passent à Sangatte sont une goutte d'eau : or personne ne semble s'étonner qu'ils soient si peu nombreux. Au contraire, ils sont représentés comme un flux insupportable et menaçant. L'Europe attire, et c'est bien explicable qu'elle attire. Mais Sangatte n'existerait pas si les personnes qui y échouent n'étaient pas traitées, partout où elles sont passées avant, et une fois arrivées, comme des fantômes. Organiser ce que les Britanniques appellent "le partage du fardeau" est en définitive la seule réponse possible.

Au lieu de chercher à aménager ce partage, les États durcissent tous leurs législations. Tout récemment, la Grande-Bretagne vient d'annoncer des mesures destinées à freiner l'arrivée de demandeurs d'asile sur son territoire. Or, quelques solutions existent. Par exemple,

La vie dans le camp est rythmée par les repas, servis dans le fond du hangar, et pour lesquels les étrangers hébergés commencent à former une file d'attente plus d'une heure avant le service.



© Olivier Jobard.

permettre aux demandeurs d'asile de déposer leur requête dans le premier pays par où ils pénètrent sur le territoire de l'Union européenne, en vue d'obtenir le statut de réfugié dans le pays de leur choix et d'aller s'installer où bon leur semble, dans l'attente de la réponse à leur demande d'asile. Ce serait le seul moyen d'éviter les points d'engorgement tels que Sangatte, et la circulation à travers l'Europe de fantômes que tous les États cherchent à ignorer. Sinon ? Sinon demain la situation à Sangatte explosera. On fermera le centre, on dissuadera par tous moyens les migrants de séjourner dans la région de Calais. Alors les itinéraires se modifieront un peu, se déplaceront vers les côtes flamandes, peut-être jusqu'en Belgique, aux Pays-Bas. D'autres goulets d'étranglement naîtront. Ou alors de petits passeurs proposeront à Calais des traversées à bord de canots, de radeaux. Et la Manche deviendra un nouveau Gibraltar, avec ses centaines de noyés... ◀